



**Cour
Pénale
Internationale**
**International
Criminal
Court**



**M. le juge Piotr Hofmański
Président de la Cour pénale internationale**

**Allocution prononcée à l'occasion de la vingtième session de l'Assemblée
des États parties au Statut de Rome**

6 décembre 2021

Madame la Présidente de l'Assemblée,
Monsieur le Procureur,
Monsieur le Greffier,
Madame la Présidente du Conseil de direction,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les représentants des États, des organisations et de la société civile,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole pour la première fois devant l'Assemblée des États parties en tant que Président de la Cour.

Je souhaiterais commencer mon allocution en remerciant tous les États, toutes les organisations, tous mes collègues et toutes les personnes qui m'ont apporté leur soutien dans mon nouveau rôle depuis mon élection à la Présidence le 11 mars de cette année. J'apprécie réellement ce soutien.

*

Madame la Présidente,

Si je devais résumer en une phrase le message que je souhaite délivrer ici aujourd'hui, je vous dirais : « la CPI est sur la bonne voie ».

La Cour est plus active que jamais pour rendre une justice effective à travers les enquêtes, les procès et les réparations.

La Cour et l'Assemblée travaillent étroitement dans le cadre du processus d'examen de la Cour et du système du Statut de Rome, qui produit déjà des résultats positifs.

Et la Cour a survécu à la période qui, depuis sa création, s'est révélée la plus difficile de par les menaces qui ont visé l'institution.

Rien de cela ne signifie que notre travail au quotidien soit simple ou facile – loin de là – mais il est rassurant de constater que la Cour a réussi à s'acquitter de son mandat tout en s'améliorant en tant qu'institution.

*

Je n'entrerai pas ici dans le détail des travaux judiciaires de la Cour, le temps qui m'est imparti est bien trop limité pour cela.

Je ne peux que dire que la Cour est très occupée, qu'elle travaille à pleine capacité et à pleine vitesse.

Ces douze derniers mois, un grand nombre de décisions importantes ont été rendues, notamment deux arrêts majeurs, un verdict en première instance, une décision relative à la peine, une ordonnance de réparation, deux décisions de confirmation des charges et une décision autorisant l'ouverture d'une enquête, entre autres.

Et malgré les difficultés notables entraînées par la pandémie, les procédures se sont poursuivies sans relâche dans la salle d'audience ; deux procès se sont tenus cette année, deux autres se tiendront l'année prochaine, et il pourrait bientôt y en avoir un cinquième.

La CPI pourrait bien connaître son année la plus chargée sur le plan des procès.

Dans le même temps, le nombre de situations dont connaît la Cour a atteint le nombre record de 16, soit plus du double qu'il y a dix ans.

La charge de travail du Fonds au profit des victimes a elle aussi augmenté de façon considérable ces dernières années, celui-ci jouant un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la justice réparatrice dans le cadre du système de la CPI.

*

Tout cela montre que la Cour s'acquitte de la tâche pour laquelle elle a été créée, malgré les difficultés.

Cela montre que la Cour est utile et légitime.

Et qu'elle peut compter sur un large soutien et une large coopération, sans lesquelles toutes ces activités ne sauraient être menées à bien.

À ce sujet, je tiens à exprimer la sincère gratitude de la Cour envers tous les États parties, les autres États, les organisations internationales et régionales ainsi que les ONG qui nous ont apporté leur appui et leur assistance tout au long de l'année. Merci.

*

Madame la Présidente,

Outre cette charge de travail sans précédent, il est un sujet qui a fortement marqué l'année qui vient de s'écouler ; il s'agit du processus d'examen de la Cour et du système du Statut de Rome.

Cet examen rejoint clairement la priorité absolue qui est la mienne en tant que Président de la CPI, à savoir faire en sorte d'améliorer de toutes les manières possibles l'administration de la justice par notre institution. Une justice indépendante, impartiale et équitable pour toutes les parties et les participants.

Depuis le premier jour de ma présidence, la Cour collabore étroitement avec l'Assemblée au sujet du processus d'examen. Nous devons en faire une réussite commune de tout le système du Statut de Rome.

Nous avons déjà pu constater l'utilité du rapport des experts indépendants, celui-ci nous a donné de nombreuses indications quant aux nombreux domaines susceptibles d'être améliorés. Il se peut que nous ne soyons pas tous d'accord avec chacune des recommandations, mais cela n'a jamais été le but recherché : le principal est que ce processus dans son ensemble entraîne un changement positif.

Travailler sur les recommandations complexes formulées par les experts, en plus d'une lourde charge de travail judiciaire, n'est pas chose aisée pour les juges. Ils se sont pourtant employés à la tâche, et leurs progrès sont notables.

Il y a à peine deux semaines, lors de la retraite annuelle des juges – tradition que nous devons à la Présidente Fernández – les juges ont convenu de plusieurs importantes mesures à prendre à la suite du rapport des experts, en vue de renforcer l'efficacité et la cohérence des procédures devant la Cour. Ces mesures, qui portent sur la transition entre le stade préliminaire et de première instance, la conduite du procès et la stratégie concernant les demandes des victimes, seront incorporées au Guide pratique de procédure pour les Chambres ainsi qu'aux propositions de modification du Règlement de la Cour.

*

Cette retraite a également été l'occasion d'aborder des questions liées à la collégialité et à la culture du lieu de travail, ce dernier point en particulier étant l'une des priorités absolues des responsables de la Cour. Nous devons garantir à chacun à la CPI un environnement de travail qui soit sûr et épanouissant.

La Cour ne ménage pas ses efforts en la matière.

Nous avons nommé sur un poste à plein temps une coordinatrice pour l'égalité des genres, qui a déjà eu un impact tangible. Nous sommes en train de créer un poste de médiateur, qui devrait voir le jour l'année prochaine si l'Assemblée approuve le budget à cet effet. Nous menons actuellement un sondage sur la motivation du personnel pour savoir comment les membres du personnel évaluent leurs conditions de travail et obtenir plus d'informations à ce sujet.

Nous avons aussi beaucoup progressé dans la mise à jour des principales instructions administratives visant à combattre l'intimidation, le harcèlement et les questions qui y sont liées. Et nous lancerons bientôt des consultations publiques sur la première stratégie à l'échelle de l'institution pour l'égalité des genres et la culture sur le lieu de travail.

Cela étant dit, je tiens à montrer l'exemple en m'intéressant tout particulièrement à cette question dans mon domaine de responsabilité immédiat, à savoir la branche judiciaire. À cette fin, j'ai demandé au Mécanisme de contrôle indépendant de mener une évaluation des conditions de travail des membres du personnel de la Présidence et des Chambres. J'espère que l'Assemblée acceptera d'intégrer cette tâche au plan de travail du Mécanisme pour l'année prochaine. Je souhaite une évaluation indépendante et en profondeur de la situation, pour avoir une idée précise des problèmes qui se posent.

*

Madame la Présidente,

Au début de mon intervention, j'ai mentionné la période très regrettable pendant laquelle la Cour a subi attaques et sanctions, période qui est heureusement derrière nous.

Elle nous a appris que la Cour, son mandat et son fonctionnement indépendant ne peuvent être considérés comme acquis.

Dans ce contexte, je demande instamment à l'Assemblée de porter toute son attention et toute sa considération à la recommandation 169 du rapport des experts indépendants. Il est essentiel que nous soyons tous préparés au mieux aux menaces qui pourraient viser la CPI à l'avenir.

Si on laisse la Cour faire son travail en toute indépendance – indépendance qui est la pierre angulaire de ce qu'elle représente en tant qu'institution judiciaire – alors nous sommes voués à nous heurter tôt ou tard à de puissants intérêts.

Les États et les parties prenantes formant la communauté de la CPI doivent signifier le plus clairement possible au monde qu'ils défendront la Cour et son indépendance avec la plus grande vigilance.

Nous ne pouvons nous permettre aucun compromis quant à la primauté du droit – qui est, en dernière analyse, ce que la CPI représente. Je sais bien que l'état de droit sur la scène internationale n'est pas la même chose que dans un contexte national. Mais les deux sont étroitement liés, et nous devons les soutenir tous les deux.

Je pense que c'est là une des questions qui devraient être débattues dans le cadre de la vision stratégique à long terme pour la CPI, comme il ressort de la recommandation 363 formulée dans le rapport des experts indépendants. La Cour est pleinement disposée à travailler de concert avec l'Assemblée sur cette question importante.

Madame la Présidente,

Je vous remercie de m'avoir donné cette occasion de m'adresser à la communauté des États et des autres parties prenantes, réunie ici sous l'égide du Statut de Rome.

En tant que Président de la CPI, je m'engage résolument à faire aller la Cour de l'avant autant que je le pourrai ces deux prochaines années, et à travailler étroitement avec vous et avec tous ceux ici présents pour la cause de la justice, comme nous n'avons pas manqué de le faire jusqu'à présent.

Je vous remercie de votre attention.

[Fin]